

ABONNEMENTS PARCS & STATIONNEMENT

Article 1 - Définitions

Les termes commençant par une majuscule dans les conditions générales de vente ont la signification donnée dans leur contexte ou telle que définie ci-après, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel.

« **Client** » désigne toute personne physique majeure ou toute personne morale souhaitant souscrire un ou plusieurs services proposés par ORLÉANS GESTION.

« **Parc** » désigne un parc de stationnement situé à Orléans, exploité par ORLÉANS GESTION, dans lequel le client peut bénéficier d'un ou plusieurs services.

« **Service(s)** » désigne les services proposés par ORLÉANS GESTION, tels que décrits à l'article 4 ci-après, en particulier la souscription ou le renouvellement d'un abonnement pour le stationnement de véhicules légers, d'une hauteur ne dépassant pas la hauteur limite mentionnée à l'entrée du parc, et des deux roues motorisées, l'utilisation des bornes électriques de recharge.

« **Moyen d'Accès** » désigne une carte encodée ou tout autre moyen d'accès, dématérialisé ou non, permettant à un Client disposant d'un contrat en cours de validité d'accéder au Parc mentionné sur le contrat.

Article 2 - Cadre juridique - Conditions contractuelles

Les services proposés par ORLÉANS GESTION sont soumis aux présentes Conditions Générales, au règlement intérieur du Parc et à la signalisation présente dans le Parc de stationnement concerné s'agissant des conditions de stationnement, de sécurité et de circulation.

Article 3 - Obligations et garanties du Client

Le Client, s'il est une personne physique agissant en son nom propre ou représentant une personne morale, garantit être majeur et avoir la pleine capacité juridique pour contracter une offre de Service conformément aux présentes Conditions Générales.

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que les informations personnelles qu'il a transmises lors de la création de son contrat d'abonnement et/ou formulaire de souscription sont exactes : identité, adresse postale, adresse électronique, plaque d'immatriculation, et de les mettre à jour régulièrement si nécessaire.

Le Client s'engage à respecter ou à faire respecter par ses préposés, le cas échéant, les présentes Conditions Générales. À l'intérieur du Parc, le Client doit également se conformer au règlement intérieur et aux règlements de police et de sécurité applicables au Parc, respecter la signalisation du Parc notamment en matière de limitation de vitesse et plus généralement les règles du code de la route ainsi que les instructions données par le personnel d'exploitation.

Article 4 - Présentation, caractéristiques et durée des offres de service

Un abonnement ne peut porter que sur un SEUL véhicule et n'être associé qu'à un seul Moyen d'Accès.

Le service de rechargement par borne électrique s'applique uniquement aux Clients possédant un véhicule 100 % électrique et s'étant au préalable inscrits sur le site de l'opérateur de recharge Virta. L'usage de ces emplacements est exclusivement réservé à la charge. Le Client s'engage à retirer et à stationner son véhicule sur un autre emplacement de stationnement dès que la charge de celui-ci est terminée.

L'accès à ce service, aux conditions définies, ne constitue pas une réservation de ces emplacements, par conséquent, ORLÉANS GESTION ne peut en garantir la disponibilité.

Le véhicule ne peut stationner plus de quinze jours consécutifs, sauf accord d'ORLÉANS GESTION. Le client est informé et accepte qu'ORLÉANS GESTION puisse déplacer son véhicule, en cas de sinistre, de danger présumé ou après demande motivée auprès du Client restée infructueuse, notamment en cas de travaux dans le Parc concerné.

Article 5 - Souscription & Renouvellement de l'abonnement

Les abonnements sont souscrits, soit pour une période d'un mois renouvelable en mois civil, soit pour une période annuelle renouvelable par tacite reconduction.

Pour les Clients en mois civil, tout abonnement non renouvelé pendant la durée de 2 mois sera résilié d'office.

À la souscription de l'abonnement, un Moyen d'Accès sera remis au Client. Le coût de ce moyen d'accès est de 3.00 € T.T.C. Il permet l'accès d'un seul véhicule.

En cas de perte ou de détérioration de ce moyen d'accès, une somme forfaitaire de 20.00 € T.T.C. sera demandée pour son remplacement.

Le Client abonné sera considéré comme un Client horaire et devra s'acquitter de son stationnement dans les cas :

- où il n'aurait pas, de son fait, utilisé son moyen d'accès en entrée ou en sortie ;
- où il aurait dépassé les horaires applicables à son abonnement. Il ne pourra bénéficier des gratuités de début de stationnement spécifiques à la clientèle horaire et ne pourra formuler de réclamation par la suite.

L'utilisation frauduleuse du Moyen d'Accès entraînera l'annulation pure et simple de l'abonnement sans aucun remboursement possible.

Les droits d'accès et de stationnement ressortant de la présente souscription ne pourront en aucun cas être cédés par l'abonné. L'abonné accepte de prendre jouissance des droits qui lui sont conférés par le présent contrat

conformément aux termes et conditions du règlement intérieur dont il déclare avoir pris connaissance. L'abonné devra jouir des emplacements de stationnement en « bon père de famille », ne commettre aucun abus susceptible de nuire à la bonne tenue de l'immeuble ou d'engager la responsabilité de l'exploitant vis-à-vis des autres occupants de l'immeuble ou du voisinage.

Article 6 - Modification et résiliation de l'abonnement

Chaque abonné peut gratuitement faire une demande de modification (changement de type d'abonnement et/ou transfert de Parc) par année civile. Au-delà, chaque demande supplémentaire de modification fera l'objet d'une facturation pour frais de gestion, d'un montant forfaitaire de 20.00 € T.T.C. Dans tous les cas, la prise d'effet de la modification interviendra au 1^{er} jour du mois suivant la demande.

L'abonnement annuel : passé le délai d'un an, l'abonnement peut être résilié à chaque fin de mois civil avec un délai de prévenance de 20 jours. À défaut de respecter ce délai, l'abonnement est dû.

La demande de résiliation devra obligatoirement être formulée **par courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception**, à ORLÉANS GESTION - Point accueil stationnement - 27, rue Charles Sanglier - 45000 ORLÉANS ou **bien déposée en mains propres** au point accueil stationnement (horaires d'ouverture sur : www.stationnement-orleans.fr).

Il ne sera pas possible d'annuler l'abonnement avant l'échéance fixée sur la présente souscription sauf cas exceptionnels : mutation professionnelle, licenciement, décès. La résiliation devra être formulée, accompagnée des pièces justificatives, par lettre recommandée avec accusé de réception à : ORLÉANS GESTION - Point accueil stationnement - 27, rue Charles Sanglier - 45000 ORLÉANS.

Toute cessation de paiement de plus d'un mois entraînera la résiliation de fait, et également toute forme d'agression envers le personnel.

Article 7 - Paiement de l'abonnement

Le prix de l'abonnement est réglable d'avance, aux conditions économiques en vigueur au jour de la signature du formulaire de souscription d'abonnement. Le tarif des abonnements est révisable chaque année et peut être réactualisé à tout moment sur décision de la collectivité Orléans Métropole.

Le paiement de l'abonnement mensuel (mois civil) s'effectue au comptant le jour de sa souscription. L'abonnement mensuel est à renouveler sur l'Espace Abonné : www.stationnement-orleans.fr

La prix de l'abonnement mensuel (mois civil) est calculé ainsi : le mois M en cours est calculé au prorata, à partir du 1^{er} jour de prise d'effet de l'abonnement, auquel s'ajoute le mois civil M+1 suivant ;

Le paiement de l'abonnement annuel pourra s'effectuer au comptant sur l'Espace Abonné en ligne, sur : www.stationnement-orleans.fr ou par prélèvements automatiques, en 11 mensualités, sous réserve d'acceptation par ORLÉANS GESTION. Chaque mensualité sera prélevée le 10 de chaque mois. Les frais de rejet de paiement seront à la charge du Client. Le prix de l'abonnement annuel est calculé ainsi : le mois M en cours est calculé au prorata à partir du 1^{er} jour de prise d'effet de l'abonnement auquel s'ajoutent les douze mois civils suivants.

Les factures seront consultables sur l'Espace Abonné en ligne après création d'un compte-client.

Article 8 : Tarif des abonnements - modalités d'accès

Le tarif est accessible sur présentation des justificatifs suivants :

Pour les particuliers :

- Justificatif de l'identité en cours de validité ;
- Justificatif de propriété du véhicule : carte grise du véhicule, aux mêmes nom et prénom que le justificatif d'identité.

Et également :

- Pour l'abonnement « travail », accessible aux personnes qui travaillent dans une zone de stationnement payante : attestation nominative de moins d'un an de l'employeur, aux mêmes nom et prénom que la pièce d'identité ;
- Pour l'abonnement « résident », accessible aux personnes domiciliées à l'intérieur du périmètre délimité par la Collectivité suivant la Délibération du Conseil Municipal du 15 mai 2017 : facture (énergie, téléphone fixe, abonnement internet) ou attestation de fourniture d'énergie datant de moins de 3 mois, ou à défaut, le bail ou l'acte notarié de l'année en cours, aux mêmes nom et prénom que la pièce d'identité ;
- Pour l'abonnement « étudiant résident », accessible aux personnes domiciliées à l'intérieur du périmètre délimité par la Collectivité suivant la Délibération du Conseil Municipal du 15 mai 2017 : certificat de scolarité à Orléans (lycéen) ou carte d'étudiant à Orléans (études supérieures) en cours de validité, aux mêmes nom et prénom que la pièce d'identité ; justificatif de domiciliation : facture (énergie, téléphone fixe, abonnement internet) ou attestation de fourniture d'énergie datant de moins de 3 mois, ou à défaut, le bail ou l'acte notarié de l'année en cours, aux mêmes nom et prénom que la pièce d'identité ;

Pour les professionnels :

- Justificatif de l'entreprise : extrait K-Bis ;
- Justificatif de propriété du véhicule : carte grise ou attestation de location du véhicule au nom de l'entreprise désignée sur l'extrait K-Bis

Pour les particuliers et les professionnels :

- Pour les contrats annuels : mandat SEPA dûment complété et signé, accompagné d'un RIB ou d'un RIP.

Article 9 - Données personnelles

- Les données collectées par ORLÉANS GESTION font l'objet de traitements automatisés dont les finalités sont la gestion, la délivrance et l'utilisation d'un Moyen d'Accès, la gestion et le suivi des relations commerciales, la gestion et le contrôle du Moyen d'Accès (fraude), la réalisation d'analyses statistiques ainsi que la gestion du prélèvement SEPA.
- Elles sont destinées à ORLÉANS GESTION et aux sociétés qu'elle emploie pour lui fournir des prestations, l'analyse des données (études et statistiques), le suivi qualité de nos produits et services, la gestion et la notification de prélèvement SEPA, sous réserve de votre accord préalable pour vous proposer des offres adaptées à vos préférences. Ces sociétés ont accès aux données personnelles des clients dans la stricte mesure nécessaire à l'exercice de leurs prestations. Pour en savoir plus sur ORLÉANS GESTION, rendez-vous sur le site [www.stationnement-](http://www.stationnement-orleans.fr)

orleans.fr/orleans-gestion.

- Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, conformément aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique. L'ensemble de ces droits s'exerce auprès d'ORLÉANS GESTION par mail à : stationnement@orleansgestion.fr ou par courrier à ORLÉANS GESTION – Point accueil stationnement – 27, rue Charles Sanglier - 45000 ORLÉANS.
- Les dispositions du présent document sont régies par la loi française.
- Tout différend pourra être réglé à l'amiable par le biais de son service client ou commercial ; en cas d'échec, l'utilisateur a la possibilité de recourir à une médiation de la consommation (article L.621-1 du code de la consommation). Le site internet du médiateur : <http://www.mediateur-cnpa.fr>

LE POINT ACCUEIL STATIONNEMENT
27 RUE CHARLES SANGLIER | 45000 ORLÉANS
TÉL. 02 38 73 38 06 | De 8 h 30 à 18 h 30
stationnement@orleansgestion.fr

ORLÉANS GESTION
45 TER RUE DES MONTÉES | CS 90025 | 45074 ORLÉANS CEDEX
TÉL. 02 38 56 97 20

www.stationnement-orleans.fr